

Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique
Groupement d'intérêt public (GIP) - n° SIRET 187 512 553 000 38

CHARTRE D'UTILISATION DES INFORMATIONS DU DOMAINE INTERNET Cuisinonsplusbio.fr

1. Objet

La présente charte énumère les conditions générales d'utilisation qui régissent la navigation sur le site cuisinonsplusbio.fr

Le site accessible par l'url suivant : www.cuisinonsplusbio.fr, ci-après le « site », est exploité dans le respect de la législation française, notamment conformément à la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, modifiée. En utilisant le site, vous reconnaissez avoir pris connaissance de cette charte d'utilisation et de l'avoir acceptée. Cette charte d'utilisation pourra être modifiée à tout moment et sans préavis par son éditeur l'Agence BIO. Chaque modification devient immédiatement applicable. A ce titre, les utilisateurs sont invités à en prendre connaissance à chaque consultation de cuisinonsplusbio.fr.

2. Contenu

Créée en novembre 2001 et dotée d'une mission d'intérêt général, l'Agence BIO est un groupement d'intérêt public en charge du développement, de la promotion et de la structuration de l'agriculture biologique française. Elle rassemble au sein de son conseil d'administration des représentants des Pouvoirs Publics le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – et des professionnels (FNAB, Chambres d'agriculture France, Synabio, Coopération Agricole, FCD, Synadis Bio et Interbio). Elle a son siège au 12, rue Henri Rol Tanguy 93100 Montreuil.

Dans le cadre de sa mission d'information et d'étude concourant au développement et à la promotion de l'agriculture biologique, l'Agence BIO déploie une campagne de communication co-financée par l'Union Européenne sur trois ans (2023 – 2026), intitulée « Cuisinons Plus Bio ». Cette campagne d'information citoyenne et de sensibilisation à la transition alimentaire a pour vocation de valoriser les restaurants et les cantines mais aussi de les mobiliser pour en faire de véritables porte-parole de l'agriculture et de l'alimentation biologiques.

Le site cuisinonsplusbio.fr a pour objet de promouvoir le bio auprès des professionnels de la restauration en mettant à disposition des outils d'informations et en communiquant sur les événements en lien avec la campagne. Les informations figurant sur le cuisinonsplusbio.fr sont indicatives et générales et en aucun cas exhaustives.

L'Agence BIO se réserve le droit de corriger, à tout moment et sans préavis, les contenus disponibles sur cuisinonsplusbio.fr ou de suspendre ou interrompre son accès. Malgré tous les soins et la rigueur apportés à la réalisation du site et à son actualisation régulière, des erreurs peuvent s'être glissées. Les utilisateurs du site cuisinonsplusbio.fr procéderont donc à toutes vérifications utiles et sont seuls responsables de l'utilisation qu'ils font des informations accessibles, sans que la responsabilité de l'Agence BIO ne puisse être recherchée. Si une erreur est identifiée, merci de le signaler www.agencebio.org/nous-contacter

3. Propriété intellectuelle et conditions d'utilisation des contenus

L'Agence BIO est l'auteur et le producteur des documents hébergés sur la plateforme cuisinonsplusbio.fr. C'est elle qui a pris l'initiative de mettre à la disposition d'une ou plusieurs catégories de public ce service informationnel dont elle a assumé la réalisation, la composition et la présentation organisée. L'Agence BIO dispose donc des droits de propriété intellectuelle afférents aux œuvres et données qu'elle a créé ou dont elle dispose par transfert contractuel de droits.

L'ensemble des informations recueillies et organisées par l'Agence BIO constitue une base de données juridiquement protégée.

Les documents mis à la disposition des utilisateurs sont consultables à des fins d'usage privé. On entend par usage privé une utilisation (qu'il s'agisse d'une représentation ou d'une reproduction) personnelle étrangère à toute destination collective ou à toute exploitation directement ou indirectement commerciale.

Les actes suivants sont autorisés du fait de la loi :

- Les revues de presse, à savoir la présentation conjointe d'articles de presse traitant d'un même thème et émanant de journaux différents.
- Les analyses, à savoir une œuvre traitant d'une autre œuvre sans s'y substituer par le résumé.
- Les courtes citations définies par leur rôle accessoire, non substantiel joué dans l'œuvre incorporante.
- Les discours d'actualité destinés au public prononcés dans des enceintes politiques, académiques, administratives, judiciaires, lors de réunions publiques d'ordre politique et les cérémonies officielles.
- La reproduction provisoire (à l'exception de celle des logiciels et bases de données) présentant un caractère transitoire et accessoire, lorsque celle-ci est une partie intégrante et essentielle d'un procédé technique et qu'elle a pour unique objet de permettre l'utilisation licite de l'œuvre ou sa transmission entre tiers par la voie d'un réseau faisant appel à un intermédiaire.
- La reproduction ou la représentation par des personnes morales, ayant apporté la preuve de leur activité, en vue d'une consultation strictement personnelle de l'œuvre par des personnes atteintes d'une déficience motrice, psychique, auditive ou de vision.

La mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces exceptions ne doit pas causer un préjudice injustifié aux intérêts légitimes des titulaires de droits.

Les actes suivants sont autorisés par l'Agence BIO:

- Les reproductions ou représentations, les extractions ou réutilisations, les fixations matérielles ou mises à disposition réalisées à des fins strictement pédagogiques poursuivies dans un cadre non commercial et respectueuses des mentions d'auteur et de source légalement prévues.
- Les reproductions ou représentations, les extractions ou réutilisations, les fixations matérielles ou mises à disposition réalisées à des fins de (communication, d'information journalistique...) respectueuses des mentions d'auteur et de source légalement prévues. A ce titre l'Agence BIO doit être mentionnée de manière lisible, visible et identifiable sur tous les documents incorporant ses données.

Engagements de l'utilisateur :

L'utilisateur est engagé à respecter, à faire apparaître ou à faire mention des éléments suivants :

- Mentions légales.
- Incrustations relatives à la propriété intellectuelle ou à la marque
- Source (la source doit toujours être mentionnée)
- L'accès confidentiel (pour les professionnels détenteurs d'un code d'accès) : le bénéficiaire s'engage à ne divulguer d'aucune façon son code et à faire respecter le caractère confidentiel de cet accès, sous peine de voir sa responsabilité engagée.
- Les informations mises à la disposition de l'utilisateur ne peuvent faire l'objet, lors d'une réutilisation, de modification, d'altération. Les signes distinctifs : sauf mention contraire, les dénominations sociales, logos, produits et marques cités sur les sites sont la propriété de leurs titulaires de droits et ne peuvent donc être utilisés sans leur autorisation.
- Le respect des conditions de mise en œuvre des actes impliquant une demande d'autorisation auprès de nos services à l'adresse électronique suivante : communication@agencebio.org
- Toute utilisation doit intégrer un renvoi explicite au site cuisinonsplusbio.fr ou vers le site de l'Agence BIO

Engagements de l'Agence BIO

L'Agence BIO conserve à sa charge diverses obligations dans les matières suivantes :

- Pour les données personnelles et nominatives : certaines informations, en raison des atteintes à la vie privée que pourrait entraîner leur utilisation par des tiers, ne sont pas communicables ou soumises à l'obligation de mise à disposition.
- Fiabilité : l'Agence BIO met tout en œuvre pour diffuser une information exacte, actualisée à la date d'édition figurant sur le document d'édition. Toutefois l'utilisateur doit confronter et varier ses sources et ne pas fonder ses décisions sur la seule consultation du site cuisinonsplusbio.fr de l'Agence BIO.
- Responsabilité : certaines données peuvent relever du caractère prévisionnel, prospectif, donnant des tendances, des plans ou objectifs. Elles ne sont qu'indicatives.
- Existence de liens : le site propose des liens vers d'autres sites ou d'autres sources internet. L'Agence BIO ne peut être tenue responsable de la mise à disposition de ces sites et sources externes, pas plus que du contenu, des publicités, produits, services ou tout autre matériel disponible sur ou à partir de ces sites ou sources externes, pas plus que des dommages ou pertes avérés consécutifs à de telles relations.

Actes prohibés

Toute utilisation commerciale entendue comme toute utilisation, rediffusion collective ou incorporation des données dans une œuvre globale susceptible de s'inscrire dans une stratégie de diffusion faisant des informations mises à la disposition par cuisinonsplusbio.fr et l'Agence BIO une source primaire, est prohibée sous réserve d'une autorisation expresse de notre part.

Demande d'autorisation et tarification

L'extraction et la réutilisation de parties substantielles définies qualitativement ou quantitativement est soumise à autorisation. De même l'extraction et la réutilisation de parties non substantielles systématiquement et méthodiquement pratiquées.

La demande doit être formulée en ligne : <https://www.agencebio.org/pied-de-page/contact/>

La demande d'autorisation doit faire apparaître :

- le public visé
- le support utilisé et le nombre d'exemplaire si le support permet une telle identification
- la finalité poursuivie
- le type de produit incorporant

La tarification est modulée selon les paramètres suivants :

- public d'étudiants
- stagiaires de formations permanentes payantes
- populations à sensibiliser
- touristes
- diffusion électronique : grand public ou public restreint
- diffusion papier
- finalité publicitaire
- finalité pédagogique
- finalité économique
- finalité journalistique ou d'information ou d'édition

- extrait destiné à s'incorporer dans une œuvre encyclopédique
- rediffusion dans le cadre d'une base données

4. Langue

La présente charte d'utilisation est rédigée en français.

5. Droit applicable et résolution des différends

La présente charte d'utilisation est régie, interprétée et soumise au droit français.